



Casier judiciaire a Monaco valable en France ?

Par **Louis4**, le **23/08/2014** à **11:00**

Bonjour,

Je suis résident en France. J'ai été convoqué par le parquet de Monaco (pour défaut d'assurance automobile) et je pense que je serai condamné.

Cependant, je veux devenir avocat, et il faut avoir un casier judiciaire vierge pour cela je pense.

je veux devenir avocat en France. Un casier judiciaire a Monaco est - il valable en France ? Sachant que Monaco est une principauté avec ses lois.

Merci d'avance pour votre aide.
Cordialement.

Par **aguesseau**, le **23/08/2014** à **11:50**

bjr,

la seule information que je puisse vous apporter c'est qu'il existe une convention d'entraide en matière pénale entre la france et monaco en date du 8 novembre 2005.

cdt

Par **moisse**, le **23/08/2014** à **15:05**

Bonjour,

[citation]Sachant que Monaco est une principauté avec ses lois.

[/citation]

Avec des magistrats français aux principaux postes de la hiérarchie judiciaire.